

Une étape importante a été franchie en CSA ce matin. L'ensemble de l'organisation du travail pour l'année 2025 regroupée en une seule note fleuve, vient d'être votée. Elle fixe pour Reims, les droits d'absence, les tours de service par période et les JE associés, les options protocolaires, les recyclages dirigés, etc. Elle concrétise une phase de négociations intenses où le SNCTA s'est attaché à :

- ☀️ Défendre les droits d'absence pour les maintenir à l'identique, au jour près ;
- ☀️ Proposer un véritable tour de service hiver ainsi que des tours densifiés plus faciles à gérer opérationnellement et mieux adaptés aux nouvelles règles de contrôle des présences ;
- ☀️ Limiter les extensions de Nuit à une période de charge de 120 jours maximum ;
- ☀️ Mettre en place des options d'organisation du travail cadrées socialement par le Protocole pour répondre, dans la mesure du possible, aux nouveaux besoins du service ;
- ☀️ Obtenir la meilleure reconnaissance du travail des Rémois.

Le bureau de section reviendra plus en détail sur ces options. Il remercie les équipes d'avoir patienté pour connaître leur droit d'absence. Restent les superviseurs ATFCM (ex-ACDS) dont l'organisation du travail et le dimensionnement doivent absolument être revus pour garantir un niveau de protection de la charge de trafic et de performance équivalente à l'été dernier. Le SNCTA s'en assurera.



PROTOCOLE **LOADING...**

Désormais, les contrôleurs du CRNA Est sont quasi entièrement engagés dans le cadre protocolaire et bénéficieront aussi de ses avancées sociales.

Un nouveau CSA sera convoqué le 19 décembre pour consolider juridiquement ces notes, et voter les derniers textes nécessaires à l'entrée en vigueur des options.